

Quoi faire en cas de sinistre ?

Lors d'un sinistre dans votre municipalité, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest a le rôle de déployer la mission *Santé* du Plan régional de sécurité civile lorsque vous en faites la demande. Dans le but d'assurer une action concertée entre notre organisation et votre municipalité, nous vous présentons le détail des services que nous offrons ainsi que le soutien attendu de votre municipalité.



Notre CISSS

Votre municipalité

En coordination

Fournir les noms et les coordonnées 24/7 des répondants en sécurité civile et leurs substituts. En assurer la mise à jour.

Participer et collaborer dans la coordination de l'événement.

Conseiller et sensibiliser les ressources du milieu et les partenaires aux répercussions psychosociales inhérentes au sinistre afin que ces effets soient pris en compte dans leurs actions et leurs décisions.

Fournir les noms et les coordonnées 24/7 des répondants en sécurité civile et leurs substituts. En assurer la mise à jour.

Établir des liens d'information et de coordination avec les partenaires afin de transmettre les besoins nécessaires.

Recourir à la fonction conseil lors de décision pouvant avoir des répercussions psychosociales.

Dans nos installations

Assurer la prise en charge des blessés.

Assurer la circulation et le respect du périmètre autour de l'hôpital lors de réception massive.

Notre CISSS

Votre municipalité

Dans les centres de services aux personnes sinistrées

Dispenser des services de premiers soins et de soins infirmiers et faciliter le recours aux consultations médicales et aux services pharmaceutiques dans la communauté, en concertation avec les ressources du territoire.

Repérer les besoins psychosociaux, évaluer les répercussions psychosociales du sinistre et offrir des services psychosociaux auprès des sinistrés.

Assurer la prise en charge des sinistrés dont l'évaluation de la condition physique ou psychosociale démontre qu'ils ne peuvent être accueillis dans un centre de services aux sinistrés et pour qui les incidences du sinistre ne permettent pas de les maintenir dans le milieu.

Rendre disponible et aménager adéquatement les espaces nécessaires aux soins et aux services psychosociaux, incluant le mobilier, dans les centres de services aux personnes sinistrés.

Orienter les personnes nécessitant des soins vers les ressources du CISSS dans les centres de services aux personnes sinistrés.

Participer avec nous à la diffusion de l'offre de soins de santé et de services sociaux aux sinistrés.

Notre CISSS

Votre municipalité

Envers la population sinistrée

Offrir un accès rapide à une consultation téléphonique avec des professionnels de la santé et en intervention psychosociale.

Réaliser, en lien avec un risque ou un sinistre, les activités de vigie sanitaire et de suivi épidémiologique. Poser le diagnostic sanitaire et transmettre les éléments pertinents aux partenaires concernés.

Réaliser une enquête épidémiologique en situation de menaces réelles ou appréhendées d'origine biologique, chimique et physique susceptibles de mettre en danger la santé de la population.

Mettre en place des mesures nécessaires à la protection de la santé de la population.

Participer avec nous à la diffusion de l'offre de soins de santé et de services sociaux aux sinistrés.

Signaler rapidement toute situation comportant un risque pour la santé de la population.

Élaborer et fournir la liste des personnes exposées à la menace.

Transmettre l'information relative aux mesures de protection que la population doit suivre, notamment lors d'avis de confinement ou d'évacuation.